



Directive 537 (1998)¹

Création d'une commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Considérant la création d'une commission supplémentaire,

Charge le Bureau d'établir des priorités dans les travaux de l'Assemblée et de ses commissions sur la base des propositions qui lui seront soumises par le Greffier.

1. (voir [Doc. 7924](#), proposition de directive, rapporteurs: MM. Schreiner et Theis). Texte adopté par l'Assemblée le 26 janvier 1998 (1^{re} séance)

